



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017

20 heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 février 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 16 février 2017 à 20 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal, séance du 26 janvier 2016

Délibérations

Contrat de cession spectacle 2017 (Association La Famille – Commune et Service Culturelle de Château-Renault)

Dossier DETR Logements le Sentier

Dossier Pays Loire Touraine Demande de subvention Etude Energétique des logements

Convention Association des Amis du Sentier – Chantier Participatif

Création d'un emploi non permanent au service Technique

Divers

Réhabilitation de la lagune

Voirie

Investissement 2016

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Madame ALEXANDRE Jacqueline, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Madame BEGAULT Laura, Monsieur DESPINS Noël, Madame CHANTELOUP Karine, Monsieur MERCERON Jean-Paul, Monsieur HENRY Damien, Monsieur COUTY Arnaud, Monsieur NIVAULT Michel, Madame MESNIL Marie

Absents excusé : Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame SELLIER Anne

Absents : Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame SELLIER Anne

Secrétaire de Séance : Madame BEGAULT Laura.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Approbation du Procès-Verbal du 26 janvier 2017

Le Procès-verbal du 26 janvier est approuvé à l'unanimité

Délibération du Conseil Municipal

CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION SPECTACLE 2017 - DE_2017_011

Monsieur le Maire

Vu la délibération n° 2016_091 en date du 8 décembre 2016 relative à une convention de partenariat avec le service culturel de Château-Renault sur le projet de manifestation artistique et culturelle prévue le week-end du 19 et 20 mai 2017 sur la commune de Monthodon, spectacle interprété par la troupe « Association La Famille » et intitulé « In Gino Veritas »

Vu le projet de contrat de cession et son annexe n° 1 entre le service culturel de Château-Renault, Association « La Famille » et la Commune,

Considérant la nécessité de signer un engagement entre les parties,

Sollicite l'avis du conseil municipal sur ces documents dont chacun a pris connaissance,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Accepte le contrat et l'annexe n° 1 présentés,
Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de cession entre le service culturel de Château-Renault,
Association «La Famille » et la commune.
Prévoit les crédits budgétaires sur le budget communal de l'exercice 2017.

Résultat du vote : Adopté
Votants : Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/02/2017,
de la réception le 20/02/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20170126-DE_2017_011-DE
Et de l'affichage le 20/02/2017

DETR 2017 - RÉHABILITATION DES LOGEMENTS LE SENTIER - DE_2017_012

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de la loi des finances portant création d'une dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900,
Vu la circulaire du 16 décembre 2016 visant à financer des projets d'investissement 2017,
Vu le projet de réhabilitation d'un logement existant et création d'un logement dans une ancienne salle de classe sis 7.rue des Violettes - le Sentier, dont le coût prévisionnel des travaux H.T est de

Cout de l'opération	262 100 €
Etude et Maitrise Œuvre	35 200 €
Travaux.....	226 900 €

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et susceptible de bénéficier d'une aide financière,

Considérant le plan de financement suivant :

Coût global HT.....	262 100 €
DETR 60 %.....	90 000 €
Région Centre	62 700 €
Emprunt.....	109 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Arrête le projet de réhabilitation d'un logement et création d'un logement dans une ancienne classe,
Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Adopte le plan de financement présenté.

Autorise Le maire à effectuer les démarches nécessaires à ce projet.

Résultat du vote : Adopté
Votants : Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/02/2017,
de la réception le 17/02/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20170126-DE_2017_012-DE
Et de l'affichage le 17/02/2017

ÉTUDE ISOLATION PROJETS LOGEMENTS LE SENTIER - DE_2017_013

La commune de Monthodon souhaite effectuer un Pré-diagnostic Conseil Isolation sur le logement au 7 rue des violettes, 37 110 MONTHODON, dans le cadre de la politique « Plan Isolation » de la Région Centre Val de Loire et sollicite l'aide des partenaires (Etat, Région

via le contrat régional de Pays, Département, Europe via le programme LEADER du Pays Loire Nature et toutes autres subventions auxquelles le projet serait éligible...).

Résultat du vote : Adopté
Votants : Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/02/2017,
de la réception le 17/02/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20170126-DE_2017_013-DE
Et de l'affichage le 17/02/2017

CONVENTION GESTION "ESPACES FLEURIS DE LE SENTIER" ASSOCIATION LE SENTIER - DE_2017_014

Le Conseil Municipal

Vu le programme des travaux sur l'aménagement et la sécurisation de la rue des Violettes,

Vu le besoin d'apporter un fleurissement des espaces créés,

Rappelle la proposition de l'Association « Les Amis du Sentier » sur le soutien de ses membres en proposant d'effectuer les plantations et d'assurer l'entretien,

Considérant que ce dispositif peut être mis en place moyennant une convention entre la commune de Monthodon et l'association « Les Amis du Sentier »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

Emet un avis favorable à la Convention de Gestion « Espaces Fleuris de Le Sentier ».

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention dont une copie est annexée.

Résultat du vote : Adopté
Votants : Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/02/2017,
de la réception le 20/02/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20170126-DE_2017_014-DE
Et de l'affichage le 20/02/2017

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU SERVICE TECHNIQUE - DE_2017_015

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la surveillance des enfants pendant le temps de pause méridienne;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois 1/2 allant du 27 février 2017 au 07 juillet 2017 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 de l'Echelle C1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Adopté
Votants : Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/02/2017,
de la réception le 20/02/2017
N° enregistrement en Préfecture N° 037-213701550-20170126-DE_2017_014-DE
Et de l'affichage le 20/02/2017

DIVERS

Réhabilitation de la lagune

Monsieur expose le compte rendu de la visite de Monsieur ORRY, Bureau d'études OX Environnement. Une esquisse du projet visant le choix de l'étude de filière le mieux adapté pour notre lagunage sera présentée au prochain conseil.

Investissement 2017

Monsieur le Maire expose le tableau des projets d'investissement discutés au cours des dernières séances. Compte tenu de l'importance des projets inscrits, le conseil devra faire un choix et dresser un ordre de priorité.

Société des Fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en sommeil pour un période de 1 an de l'Association « Sociétés des Fêtes ». Cette année, la fête du village ne sera pas assurée.

La secrétaire
Madame BEGAULT Laura